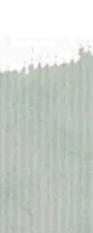


Féminicide présumé

## Mort d'une femme à Chêne-Bourg: 18 ans requis contre le compagnon

Le procureur Clément Emery a demandé aux juges de retenir l'assassinat. Il démonte la thèse du suicide de la victime.



Luca Di Stefano

Publié: 23.02.2022, 11h40

[Imprimer](#) | [Partager](#) | [Envoyer](#) | [Partager](#)

Le procureur Clément Emery lors de son réquisitoire, mercredi matin.

PATRICK TONDEUX

T - on d'au x  
23 Février 2022

Est-il possible que la jeune femme morte dans un appartement de Chêne-Bourg ait elle-même planté le couteau dans son cœur? La thèse du suicide développée par son compagnon, assis sur le banc des accusés, est-elle crédible?

Mercredi matin, le procureur Clément Emery a balayé les tentatives d'explications de ce copain «jaloux» et «possessif». Il a demandé aux juges du Tribunal criminel de lui infliger une peine de 18 ans pour l'assassinat de la jeune femme.

### Les scarifications avant la mort

Les faits sont tristement classiques, a affirmé le représentant du Ministère public en ouverture de son réquisitoire. Classique, parce que dans ce petit appartement, «un homme a tué sa femme parce qu'elle le quittait».

Et pourtant, cette affaire «prend aux tripes», notamment parce que la victime a exprimé des idées suicidaires et s'est scarifiée avant de mourir. Un argument que la défense ne manquera pas de brandir tout comme elle pourra se rattacher aux conclusions des médecins légistes, lesquelles ne peuvent exclure l'éventualité d'un suicide. «Elle n'avait pas de réelle intention de mettre fin à ses jours, affirme le procureur. Ses scarifications superficielles étaient un appel à l'aide.»

**«En trois ans, tu m'as  
étranglée, tu m'as  
frappée, tu as souhaité  
que je meure.»**

Message de la victime à son compagnon avant de mourir

Clément Emery a ainsi décrit la violence croissante du prévenu, aujourd'hui âgé de 25 ans, à l'égard de sa compagne, jeune assistante dentaire venue de Marseille pour vivre cette relation immature et toxique. En attestent certains messages de la victime envoyés à son premier amour: «Tu m'as étranglée, tu m'as frappée, tu as souhaité que je meure.»

Avant sa dernière nuit, en décembre 2019, la jeune femme se rapproche d'un autre garçon. Le compagnon le découvre en fouillant dans son téléphone. Il laisse des messages vocaux menaçants, passe des nuits dans sa voiture quand elle sort avec des amis et écrit: «Je crois qu'elle va me quitter.»

### L'erreur judiciaire brandie

La nuit du 19 décembre, elle lui dit que «c'est fini» entre eux. En établissant une chronologie des ultimes instants sur la base des messages envoyés par l'un et l'autre - la victime écrivait à son nouvel amour; le compagnon prépare un long message explicatif pour son père - Clément Emery ne doute pas que le coup de couteau a été porté par le compagnon. En témoignent le téléphone de la victime manipulé alors qu'elle est morte, la lésion de défense à la main droite de la jeune femme ou l'appel très tardif aux secours par ce même compagnon. Cette nuit-là, «il exécute un plan qui consiste à la tuer.»

Tous ceux qui assistent à ce procès s'accordent sur son caractère saisissant. Rarement un meurtrier présumé n'a soutenu aussi fermement que la victime s'est suicidée. Et s'il existait un doute insurmontable? questionne la défense. Brandissant le risque d'une erreur judiciaire en cas de condamnation «pour des faits qu'il n'a pas commis», Mes Catarina Monteiro Santos, Garance Stackelberg et Robert Assaël ont noté l'absence de preuves objectives et les doutes insurmontables pour plaider l'acquittement.

Les juges devront donc trancher. Ce sera un suicide ou un féminicide. Le second terme surgira dans la bouche de Me Guerric Canonica, avocat d'une famille qui a dit au Tribunal sa «tristesse imprescriptible» aux côtés de Me Yaël Hayat. Si les deux pénalistes ont décortiqué «l'incohérence absolue» du récit du prévenu, sa froideur et «sa logique de mort», ils se sont surtout adressés aux juges, avant qu'ils ne se retirent pour délibérer: «Vous avez à juger un crime conjugal.»

Le verdict est attendu vendredi.

#### NEWSLETTER

##### «Dernières nouvelles»

Vous voulez rester au top de l'info? «Tribune de Genève» vous propose deux rendez-vous par jour, directement dans votre boîte e-mail. Pour ne rien rater de ce qui se passe dans votre canton, en Suisse ou dans le monde.

 Inscrit

[Autres newsletters](#)

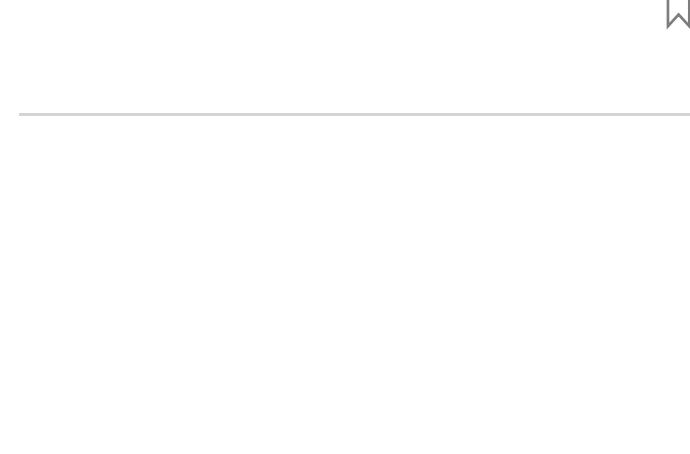
Luca Di Stefano

Luca Di Stefano est journaliste à la rubrique genevoise depuis 2013. Diplômé de l'Académie du journalisme et des médias (AJM), il couvre en particulier l'actualité judiciaire. [Plus d'infos](#)

X @LucaDiStefano10

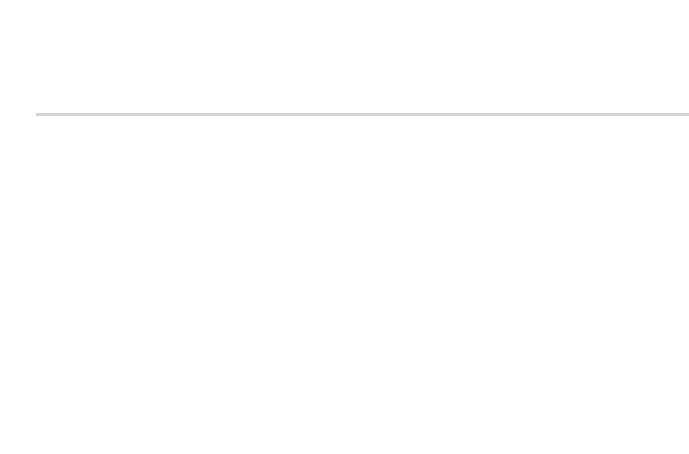
Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

#### Les plus lus



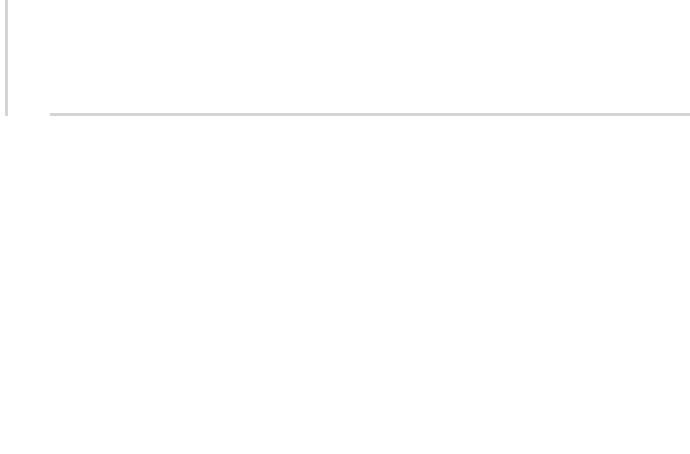
Live Drame de Crans-Montana  
Toutes les victimes décédées ont été identifiées

[Vers le Ticker](#) →



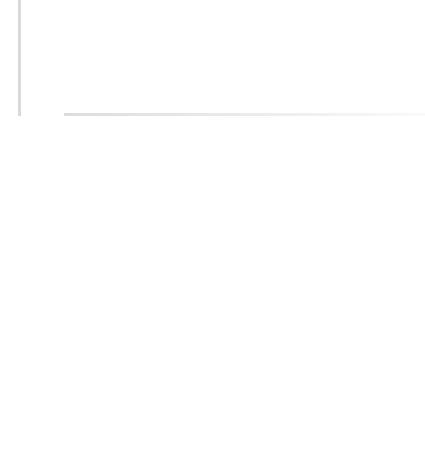
Drame de Crans-Montana  
Au moins cinq jeunes Genevois comptent parmi les blessés

→



Drame de Crans-Montana  
Un post de Mauro Poggia provoque l'indignation de Lionel Halperin

→



Drame de Crans-Montana  
La mousse phénoménale, inflammable, a explosé dans le magasin

→